

SEANCE 1

LES CHARGES INCORPORABLES

Exercice 1

L'examen des comptes de gestion de l'entreprise « Cheyenne » fait apparaître les éléments suivants :

- pour le mois de décembre :
 - ensemble des comptes de charges 60 à 66 : 50 000€
 - compte charges exceptionnelles : 60€
- pour l'année écoulée :
 - dotations aux amortissements compte 6811 : 2400€
 - dotations aux dépréciations compte 6815 : 1500€

Parmi les dotations aux dépréciations, 200€ concernent un litige et l'entreprise ne considère pas qu'il soit normal de les incorporer aux coûts, une dépréciation de 100 concernent un client qui est douteux depuis 3 ans.

Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 400 000€ et l'on fait entrer dans les coûts leur rémunération aux taux de 6%. De même, une rémunération fictive de l'exploitant est évaluée à 500€ par mois.

Travail demandé :

Calculer le montant des charges incorporables aux coûts du mois de décembre.

Exercice 2 :

En vue de calculer les différents coûts pour le mois de janvier, l'entreprise « SIOUX » vous fournit les informations suivantes :

- charges comptabilisées en janvier : 40 000€, dont 1 000€ de rappels de rémunérations versés en janvier pour des travaux effectués en décembre sur des produits qui ont été achevés en janvier.
- Les amortissements concernent :
 - Des immobilisations amorties linéairement sur 10 ans et acquises pour 16 000€, dépréciation réelle : 1 000€ par an.
 - Des immobilisations soumises à l'amortissement dégressif et acquises en début janvier au prix de 5 000€ pour une durée de 5ans, dépréciation réelle : 2 000€.
 - Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 120 000€ et l'on prend en considération une rémunération fictive de ces capitaux au taux de 4% l'an.

- Il semble logique d'évaluer à 3000€ par mois la rémunération que pourrait espérer l'exploitant pour un travail comparable à celui qu'il accomplit dans son entreprise.

Travail demandé :

Calculer le montant des charges incorporables aux coûts du mois de janvier.